

Foire aux questions (FAQ)

Vous trouverez ci-dessous les réponses à quelques questions clés afin d'appuyer votre candidature au volontariat pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Comment puis-je postuler pour être volontaire aux Jeux de Paris 2024 ?

Le programme de volontariat de Paris 2024 est ouvert à tous - les personnes de tous âges et de toutes nationalités sont encouragées à postuler. Les candidatures doivent être déposées sur [le site internet de Paris 2024](#) et seront closes le **3 mai 2023**. Les volontaires seront sélectionnés par le Comité des Jeux Olympiques et annoncés en septembre.

Qui peut poser sa candidature en tant que bénévole et bénéficier de dix jours d'absences payées supplémentaires de la part d'Ipsen ?

Nous invitons tous les employés permanents d'Ipsen, où qu'ils se trouvent dans le monde, à se porter volontaires pour les Jeux de Paris 2024. Les candidats doivent s'exprimer avec aisance en français et/ou en anglais, et être disponibles pour faire du bénévolat pendant au moins **10 jours** entre l'ouverture du Village des Athlètes et deux jours après la clôture des Jeux Paralympiques. Les employés seront responsables du financement de leur voyage, de leur transport et de leur hébergement, ainsi que de tous les autres frais liés à leur volontariat. Les employés s'engagent également à pouvoir partager leur expérience de bénévolat par le biais des communications internes d'Ipsen.

Les employés ayant un contrat à durée déterminée, qui quittent Ipsen ou qui travailleront pendant leur période de préavis pendant la période de volontariat **ne peuvent pas** se porter candidats et bénéficier d'une aide (ou d'un congé payé supplémentaire) de la part d'Ipsen.

Le nombre de places de volontariat soutenues par Ipsen est-il limité ?

Oui. Ipsen offrira aux 50 premiers employés dont la candidature aura été acceptée par le Comité des Jeux Olympiques un congé payé spécial de dix jours supplémentaires pour couvrir leur temps de volontariat aux Jeux de Paris 2024.

Y a-t-il une procédure à suivre pour demander le congé payé supplémentaire d'Ipsen ?

Oui. Tout d'abord, vous devez vous porter volontaire [sur le site de Paris 2024](#) avant le 3 mai 2023. Une fois que vous aurez soumis votre candidature, il faudra informer votre supérieur hiérarchique par retour de mail. En septembre, le Comité des Jeux Olympiques effectuera un retour sur la suite donnée à votre candidature. Si celle-ci est retenue, vous devrez transmettre dès que possible le mail de confirmation du Comité des Jeux Olympiques à votre supérieur hiérarchique ainsi qu'à Roxane Pitie (roxane.pitie@ipsen.com). Ils vous confirmeront alors, si vous avez été sélectionné comme l'un des 50 employés qu'Ipsen soutiendra avec dix jours d'Absences payées supplémentaires, ceci afin de couvrir votre temps de bénévolat.

Dois-je demander l'avis de mon supérieur hiérarchique avant de poser ma candidature ?

Oui, il est important de discuter de cette opportunité de volontariat avec votre supérieur hiérarchique avant de soumettre votre candidature.

Si je suis sélectionné comme bénévole, devrai-je prendre des photos de mon expérience de bénévolat ?

Oui. Si vous êtes sélectionné comme l'un des 50 employés soutenus par Ipsen, nous aimerions partager votre expérience de volontariat avec l'organisation Ipsen. Préparez-vous donc à prendre des photos et des vidéos de votre expérience, et à raconter votre histoire en écrivant un article sur My Ipsen ou un post sur un blog.

Quand recevrai-je la confirmation que ma candidature a été retenue ?

En septembre, le Comité des Jeux Olympiques vous informera du résultat de votre candidature. Si votre candidature est retenue, veuillez transmettre le mail de confirmation dès que possible à votre supérieur hiérarchique et à Roxane Pitie (roxane.pitie@ipsen.com).

Quel collaborateur d'Ipsen puis-je contacter pour avoir plus d'informations sur le programme de volontariat de Paris 2024 ?

Merci de contacter Roxane Pitie (roxane.pitie@ipsen.com) pour toute question sur le programme de volontariat Paris 2024.